

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI U 9 DI MARZU DI 2023**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DU 9 MARS 2023**

2023/ 01/019

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE  
PAR LE GROUPE FA POPULU INSEME**

**Objet : Cherté de la vie et coût des carburants**

Merci pour cette question qui me donne l'occasion d'évoquer devant votre Assemblée, avec une pointe de tristesse, d'agacement, presque de colère, ce dossier du quotidien.

Beaucoup de Corses sont tous les jours sont à la pompe, et sont confrontés à un problème qui dure depuis plus de 30 ans, date de la dérégulation des prix de l'essence, auquel nous avons proposé des solutions et qui, malheureusement, n'est toujours pas réglé à ce jour.

On a une situation structurelle de surcoût des carburants en Corse qui dure depuis très longtemps. On le sait, entre 7 et 10 centimes selon les carburants, étant précisé que certains types de carburants ne sont pas disponibles en Corse et ce sont ceux sur lesquels il y a la fiscalité la plus intéressante.

Sur ce problème structurel s'ajoute aujourd'hui un problème conjoncturel qui est que le prix du carburant, sous l'effet notamment de l'évolution de la situation géostratégique en Europe et dans le monde et notamment la guerre en Ukraine, le prix du carburant explose.

Confronté à ce prix, à cette explosion du prix du carburant, le gouvernement prend des mesures générales qui, conjoncturellement, allègent le coût à la pompe du carburant.

Quelles sont ces mesures à travers une relation qui est une relation privilégiée avec le groupe Total qui est un groupe qui représente aussi les intérêts de la France au plan international, même s'il est un groupe privé ? Des ristournes à la pompe sont effectuées. Sauf que cette mesure d'ordre général ici n'atténue pas et ne compense pas le désordre structurel initial mais elle a également des effets

pervers. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une situation où il y a un monopole sur l'approvisionnement, le monopole de la société "Rubis" et où il y a un oligopole dans la distribution, c'est à dire qu'il y a aujourd'hui 3 distributeurs, 2 majeurs et un mineur : Total, Vito, Esso, et le groupe Ferrandi, avec des stations dans toute la Corse qui sont sous contrat avec ces 3 enseignes.

Total fait une remise à la pompe, ce qui est très bien pour le consommateur, sauf que Vito s'aligne, mais le distributeur Ferrandi ne peut pas le faire, et les franchises et les contractualisés ESSO sont en situation difficile avec des fermetures de stations.

Aujourd'hui, on reconduit la mesure, on était 3, on risque demain d'être 2. Si Vito, pour des raisons économiques ou par choix, décide de ne pas appliquer la remise, on risque de n'être plus qu'un.

C'est-à-dire qu'on sera passé d'une situation de monopole dans l'approvisionnement à une situation de monopole y compris dans la distribution. Ce qui est un danger majeur pour la Corse et pour les consommateurs corses.

On nous fait souvent le reproche à nous, collectivement, les élus de la Corse de ne pas être dans la recherche de solutions aux problèmes du quotidien. S'il y a un problème du quotidien c'est bien le prix du carburant à la pompe.

Alors je voudrais quand même vous redire que dès le 30 avril 2021, nous avons fourni une analyse complète avec des propositions et notamment l'évolution du cadre normatif pour permettre l'existence d'une structure à gouvernance publique locale pour la gestion de stockage des carburants. Autrement dit, et premièrement, le combat contre le monopole. Deuxièmement, la mise en œuvre d'un mécanisme fiscal garantissant un prix le plus bas possible à la pompe, c'est-à-dire pas de marge supplémentaire pour les distributeurs. Troisièmement, le renforcement des contrôles de l'autorité de la concurrence et quatrièmement la création d'un outil statistique dédié. Je voudrais vous dire que, par délibération en date du 1er octobre 2021, nous avons saisi officiellement le gouvernement sur le fondement de l'article L.4422-16 du CGCT, qui prévoit que l'Assemblée de Corse peut solliciter des évolutions de nature législative et réglementaire dans des domaines qui concernent la Corse. C'est le fameux article sur le fondement desquels depuis 30 ans, l'Assemblée de Corse a saisi 50 fois le gouvernement sans jamais avoir aucune réponse...

Alors même qu'on nous a dit à Paris, dans le cadre du processus, que cette situation de non-réponse était un scandale, depuis le 1er octobre 2021 nous avons saisi le gouvernement pour mettre en place un groupe de travail avec les élus, avec les professionnels, avec les associations de consommateurs et avec le gouvernement. Mais j'ai également écrit une fois encore le 2 février 2022 au vu de la flambée des prix et j'ai saisi le Premier ministre à nouveau le 11 février 2022 de cette délibération en formulant 2 propositions et notamment la possibilité pour le Premier ministre en cas de crise grave, d'organiser le blocage des prix, là où il y a une situation de monopole, c'est-à-dire notamment sur l'approvisionnement : pas de réponse.

Nous avons donc à nouveau saisi le gouvernement d'une délibération votée à l'unanimité le 1er juillet 2022. C'était au moment des mesures sur le pouvoir d'achat. Il y avait une incise rappelant la délibération 2021 et demandant que le gouvernement accepte d'ouvrir la discussion, donc demande en octobre 2021, demande unanime en juillet 2022, j'ai écrit à nouveau le 30 août 2022 pour rappeler que les réponses de type remises à la pompe par un opérateur étaient des réponses contre-productives et qu'il fallait traiter le problème au fond.

Ce que je dis aujourd'hui c'est que qu'il y a les moyens juridiques et techniques d'apporter une réponse. Nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts des distributeurs de carburants en Corse, nous sommes là pour défendre, là comme ailleurs, l'intérêt général et l'intérêt des Corses.

L'intérêt des Corses est que le citoyen corse ne continue pas à payer plus cher le carburant à la pompe. Et pour ne pas continuer à payer plus cher, il faut se mettre autour de la table, il faut aller au fond de l'analyse sur le mécanisme des surcoûts du carburant et mettre en place les réponses appropriées. Tout le reste, ce sont des coups d'épée dans l'eau et ce sont même des mesures qui peuvent être contre-productives.

Donc moi je profite de cette occasion qui m'est donnée à travers votre question orale pour dire que d'autres ont pris des initiatives. J'ai vu que le député Laurent Marcangeli avait écrit, je sais que les députés nationalistes, et notamment Jean-Félix Acquaviva, qui est ici aujourd'hui présent, sont actifs à chaque occasion, y compris lorsque nous sommes montés ensemble à Matignon. Vous rappelez, j'ai évoqué ce problème, qu'on nous donne une réponse et qu'on accepte sur le fondement d'un article qui existe, - là on ne parle pas d'autonomie - qu'on accepte d'ouvrir une discussion qui est une discussion indispensable pour apporter des solutions que nous attendons, pas depuis des années, depuis des décennies.

Je vous remercie.